

FISAC / ST-AMBROIX

**L'UCIAPL suggère
7 actions clés :**

Présidée par Yves Chauvet, l'association des commerçants et des artisans Saint-Ambroisiens (UCIAPL) a inscrit 7 propositions clés dans son dossier de candidature au FISAC 2007 :

- 1) revaloriser l'image de la ville, en rénovant les façades et en améliorant les éclairages, la signalétique, la propreté, les espaces fleuris ;
- 2) poursuivre la rénovation de la vieille ville, dans la continuité des opérations menées sur le plateau Dugas ;
- 3) créer un théâtre de verdure et un parking de 60 places sur l'îlot Bonnet situé sous le vieux pont ;
- 4) réaménager l'accès aux parkings existants et créer un parking de 2ha, route de Barjac ;
- 5) favoriser l'accueil des artisans en revalorisant les vieilles rues ;
- 6) développer assistance et logistique (avec un manager de ville) pour les commerçants et les entrepreneurs ;
- 7) diversifier l'offre de loisirs en créant un pôle culturel, une médiathèque, un parcours santé et une voie d'escalade.

Source : UCIAPL

Observatoire du commerce Zoom sur Anduze/St-Jean du Gard

L'enquête menée en 2005 par l'Observatoire du Commerce sur le secteur Anduze / Saint-Jean du Gard révèle plusieurs disparités d'une commune à l'autre, notamment en ce qui concerne l'évasion commerciale et l'impact du tourisme.



Analyse du tissu commercial local

→ Prédominance des commerces alimentaires

Sur les 112 commerces en activité, 53 enseignes assurent des prestations liées au secteur alimentaire, ce qui représente 43% des surfaces de vente et 47% des emplois locaux.

→ Chiffre d'affaires

Parmi les commerçants interrogés, 44% constatent une baisse de leur chiffre d'affaire ; 32% l'estiment en stagnation ; et seulement 8% le considèrent en hausse. Quoi qu'il en soit, 78% d'entre eux souhaitent poursuivre leur activité d'ici à 5 ans.

→ Impact du tourisme

En fonction de la nature des commerces, l'impact du tourisme sur le chiffre d'affaire varie de 10 à 80%.

Enquête sur les ménages

→ Zone d'étude concernée

Anduze, Aigremont, Cardet, Cassagnoles, Corbès, Domessargues, Fressac, Générargues, Lédignan, Lezan, Maruejols-les-Gardon, Massanes, Massillargues-Attuech, Mauressargues, Mialet, Saint-Benezet, Saint-Félix de Pallières, Saint-Jean de Serres, Saint-Jean du Gard, Thoiras, Tornac — soit 13.574 habitants et 6.639 ménages*.

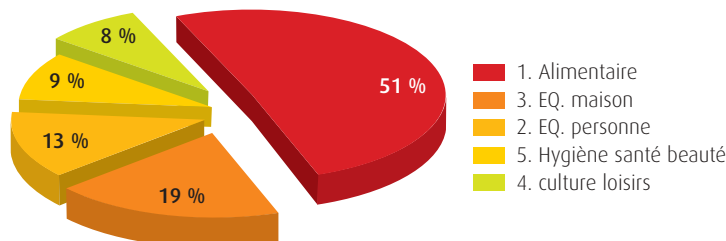
**(projection ménages 2004, 5643 au recensement INSEE 1999)*

→ Profil des ménages

- n 65% des ménages sont composés d'une à deux personnes (16,2% de trois ; 12,7 % de quatre).
- n 50,7% des ménages sont composés de personnes âgées de 30 à 50 ans (contre 41,8 % pour les 60 ans et plus ; les jeunes de moins de 30 ans ne représentant que 7,5 % des ménages).
- n 46,9 % des ménages sont composés de retraités et autres inactifs ; 20,7 % d'agriculteurs et d'ouvriers ; 19,5 % de professions intermédiaires et d'employés ; 8 % de commerçants et artisans ; 4,9% de cadres et professions intellectuel supérieures.

Montant des dépenses des ménages par secteur

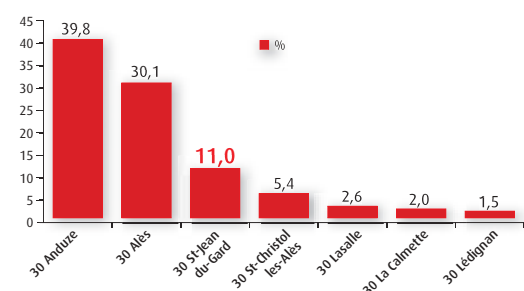
→ Dépenses Commercialisables (D.C.)



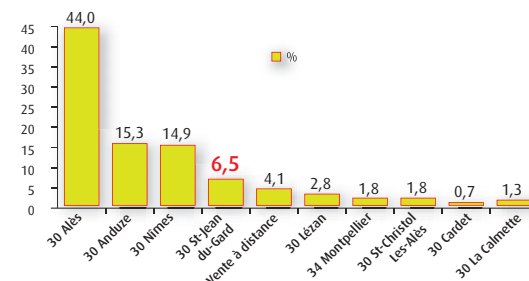
Familles	D.C. totales en €	D.C. par ménage en €	D.C. en %
Alimentaire	35 461 695	5 341	51,3
Equipements / maison	12 827 827	1 932	18,6
Equipements / personne	8 706 165	1 311	12,6
Hygiène, santé, beauté	6 252 800	942	9,1
Culture, loisirs	5 842 391	880	8,5
Total	69 090 878	10 406	100,0

Principales destinations des ménages du secteur (par communes)

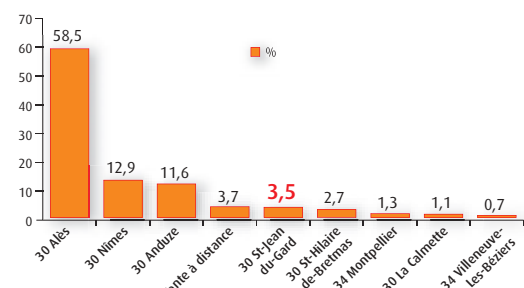
→ Destination des dépenses / alimentaire



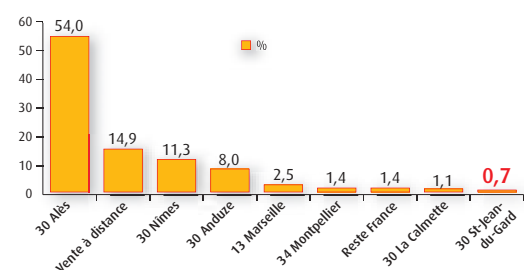
→ Destination des dépenses / culture & loisirs



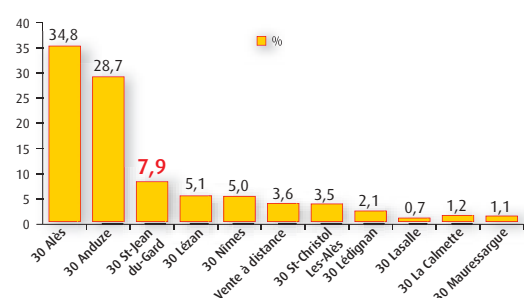
→ Destination des dépenses / équipements de la maison



→ Destination des dépenses / équipements de la personne



→ Destination des dépenses / hygiène-santé-beauté



Chiffre d'affaires réalisé sur le secteur Anduze / St-Jean-du-Gard (en%)

L'étude ayant été réalisée sur un échantillonnage de ménages gardois et compte tenu que la zone d'étude est limitrophe au département de la Lozère, le CA indiqué est par conséquent sous-estimé car il ne prend pas en compte l'attraction auprès des ménages lozériens.

→ Chiffre d'affaires / tous produits confondus

Secteur d'Habitation	%
Gard - Anduze	83,1
Gard - Quissac	5,6
Gard - Les Salles-du-Gardon	3,7
Gard - Saint-Christol-Les-Alès	3,5
Gard - Saint-Hippolyte-du-Fort	1,2

→ Chiffre d'affaires / Alimentaire

Secteur d'Habitation	%
Gard - Anduze	83,9
Gard - Quissac	6,1
Gard - Les Salles-du-Gardon	3,8
Gard - Saint-Christol-Les-Alès	3,3

SOLDES D'HIVER

Cette année, tous ceux qui ont joué le jeu ont été récompensés



L'édition 2006 des soldes d'hiver sur Alès a été d'un meilleur cru que l'année dernière, notamment la première semaine où le commerce a fonctionné plein pot selon la présidente de l'UCIA d'Alès, Christel Fraisse. « *Passé cette frénésie de la première semaine*, commente Yolande Martin, animatrice de l'UCIA, *les achats se sont étalés dans le temps pour au final faire de janvier un très bon mois commercial* ».

Contact UCIA Alès : 04 66 52 15 80

→ Chiffre d'affaires / Equipements de la maison

Secteur d'Habitation	%
Gard – Anduze	75,4
Gard – Calvisson	6,4
Gard – Quissac	4,1
Gard – Saint-Hippolyte-du-Fort	4,0
Gard – Saint-Christol-Les-Alès	3,1
Gard – Les Salles-du-Gardon	2,3
Gard – Montaren-et-Saint-Médiers	2,2
Gard – Saint-Hilaire-de-Brethmas	1,3
Gard Alès/nord-ouest	1,2

→ Chiffre d'affaires / Hygiène-santé-beauté

Secteur d'Habitation	%
Gard – Anduze	87,9
Gard – Quissac	6,6
Gard – Les Salles-du-Gardon	3,1
Gard – Saint-Christol-Les-Alès	2,4
Total	100

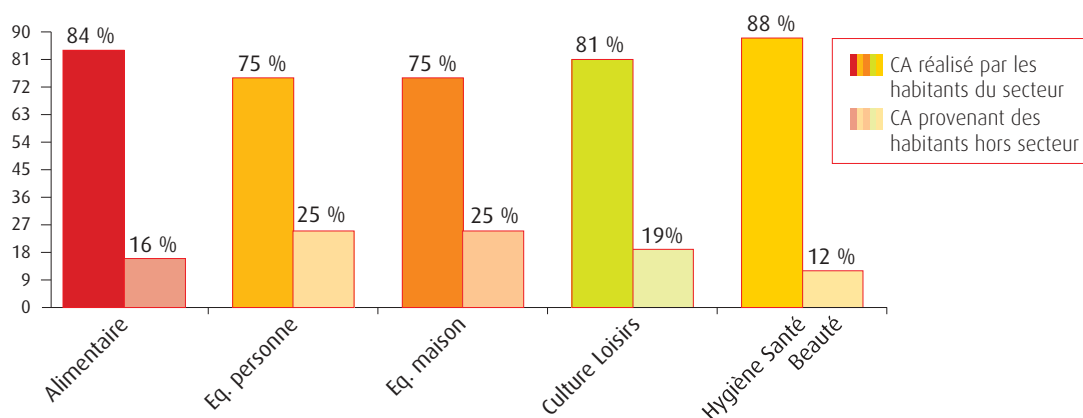
→ Chiffre d'affaires / Equipements de la personne

Secteur d'Habitation	%
Gard – Anduze	74,9
Gard – Saint-Christol-Les-Alès	8,3
Gard – Quissac	6,7
Gard – Les Angles	4,1
Gard – Saint-Hippolyte-du-Fort	3,0
Gard – Les Salles-du-Gardon	2,0
Gard – Aramon	1,0

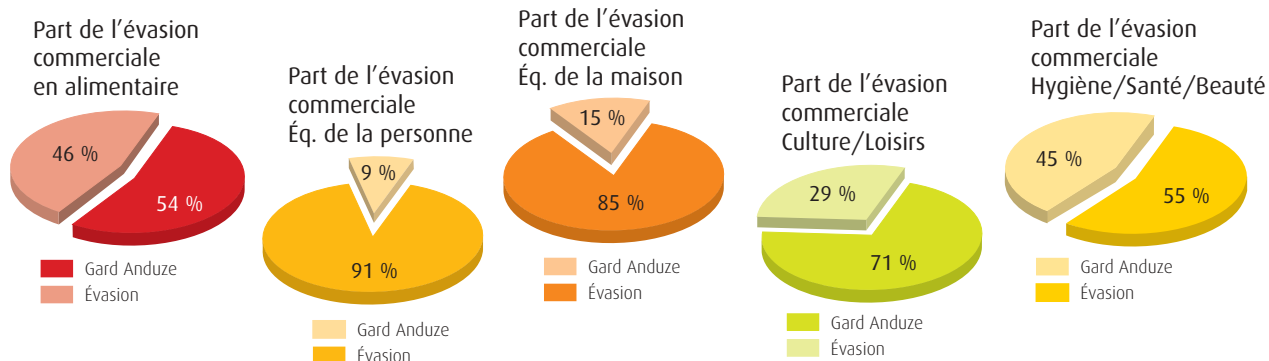
→ Chiffre d'affaires / Culture & loisirs

Secteur d'Habitation	%
Gard – Anduze	81,3
Gard – Les Salles-du-Gardon	6,3
Gard – Saint-Hippolyte-du-Fort	5,5
Gard – Saint-Christol-Les-Alès	5,1
Gard – Alès centre	1,0

Performance de l'offre commerciale par activité



Evasion commerciale par famille



Observatoire du commerce

Enquête sur la Grand'Combe : synthèse des premiers résultats

En attendant les préconisations pour la redynamisation de l'appareil commercial urbain de la Grand'Combe, voici les résultats intermédiaires de l'enquête effectuée par l'Observatoire du Commerce en 2005 à la Grand'Combe.*

**Ces préconisations seront faites en fonction des conclusions du diagnostic de ville actuellement réalisé par le CEFAC (Centre de Formation des Assistants techniques au Commerce).*



Etude de l'offre commerciale

→ Tendances sur la ville de la Grand'Combe

- 64 % des entreprises affirment que la tendance du chiffre d'affaires se maintient ou et en hausse.
- 70 % des entreprises envisagent de poursuivre leur activité dans les 5 prochaines années.

→ Tendances sur le canton de la Grand'Combe

- Le canton de la Grand'Combe compte 4 766 m² de surfaces de vente* dont près de la moitié est occupée par des supermarchés ou des hard discounts. Les « plus de 300 m² » représentent 56 % du total des surfaces de vente du canton, pour seulement 6 % des entreprises.

*3 038 m² sur la commune de La Grand'Combe + 1 453 m² sur la commune des Salles du Gardon.

- 70 % des commerces du canton sont des entreprises individuelles.
- Le total des effectifs salariés permanents est de 141 personnes, soit 76 % de l'effectif total (non salariés + salariés). 50 % des établissements n'ont aucun effectif salarié contre 26 % qui ont un effectif compris entre un et deux.
- 82 % des commerçants sont propriétaires du fonds alors qu'ils ne sont que 16 % à être à la fois propriétaire des murs et des fonds. Ils sont, à 84 %, des indépendants non affiliés.
- 44 % des entreprises exercent leurs activités depuis 10 ans et plus (dont 20 % depuis 20 ans) ; 32 % entre 5 et 10 ans.
- 24 % des entreprises du canton ont moins de 5 ans.

CGPME

Six rendez-vous à ne pas manquer

Les petits-déjeuners de la CGPME, vous connaissez ? Celui du 17 février était consacré aux enjeux de la formation pour les entrepreneurs locaux, en compagnie de Jean-Jacques Fouchard, directeur régional de l'AGEFOS-PME LR (cf. photo), Francis Cabanat (CCI),



Jean-Pierre De Faria (CGPME) et Dominique Facinela (Service Formation). L'avenir appartenant à ceux qui se lèvent tôt, ne manquez pas

les six prochaines réunions matinales :

- mardi 21 mars ; *l'arrondissement et ses enjeux économiques* avec Max Roustan, député-maire d'Alès ;
- jeudi 13 avril ; *à la rencontre du Tribunal de Commerce*, avec Louis Bellegarde, président du Tribunal ;
- jeudi 27 avril ; *le Conseil des Prud'hommes*, avec Henri Perillier, président du Conseil ;
- jeudi 11 mai ; *pour un développement durable de votre entreprise*, avec Josiane Rosier, présidente du FONGECIF LR ;
- jeudi 15 juin ; *l'État en Cévennes*, avec Stéphane Guyon, sous-préfet de l'arrondissement d'Alès ;
- jeudi 7 septembre ; *la médecine du travail*, avec Francis Cabanat, président de la CCI.

Contact : CCI - 04 66 78 49 49

CREATION D'ENTREPRISE

Avec la CCI à vos côtés, profitez du mois de mars pour lancer votre projet

Tous secteurs confondus, la CCI a enregistré l'an dernier 739 créations d'entreprise sur l'arrondissement d'Alès contre 509 radiations ; un solde largement positif, en augmentation de 60% par rapport à 2004. Si vous aussi vous souhaitez créer ou reprendre une entreprise sur le bassin, sachez que nos conseillers sont là pour vous aider. Voici le programme d'accompagnement que nous vous proposons pour le mois de mars :

- **vendredi 10, 17, 24 & 31 mars, matinées d'informations** (gratuites) sur l'approche commerciale, financière et juridique pour créer ou reprendre une entreprise ;
 - **du lundi 13 au vendredi 17 mars, stages "5 jours pour entreprendre"** (coût 120€) à l'attention des futurs dirigeants qui souhaitent mieux connaître leur marché, définir un positionnement porteur et mieux appréhender le cadre juridique, fiscal et réglementaire de leur future entreprise ;
 - **mardi 14 mars, rencontre avec les conseillers ORGANIC** (pour toutes informations sur le régime des retraites des travailleurs non-salariés)
 - **les 13 & 20 mars, ateliers de travail avec l'AIRDIE** (étude gratuite des possibilités de financements solidaires) ;
 - **lundi 20 mars, rencontres avec des experts-comptables** (gratuit).
- Contact : CCI - 04 66 78 49 49

Etude de la demande commerciale

(étude réalisée à partir des enquêtes ménages du Gard - Cabinet AID - Oct. 2004)

La zone d'étude ou zone de chalandise de la Grand'Combe, concerne 2 secteurs d'habitations : la Grand'Combe (13 communes) et les Salles du Gardon (7 communes), soit un total de 16 557 habitants et de 7 551 ménages.

NB : l'étude CEFAC complètera ces résultats sur la base d'une enquête ménages réalisée dans le département de la Lozère.

➔ Profil des ménages de la zone d'étude

Mémo : le descriptif des secteurs d'habitations apporte une information sur le profil des ménages du secteur (taille, âge, PCS) qui a servi de base à la constitution de l'échantillon. À partir de ces caractéristiques, un profil de clientèle peut être défini (âge, profession, taille, revenu...).

- 54,4% des ménages sont constitués de personnes âgées de 60 ans et plus.
- Par PCS, 52,1% des ménages sont composés de retraités et autres inactifs.

➔ Montant des dépenses des ménages de la zone

Mémo : le budget des dépenses commercialisables est exprimé en € TTC ; il correspond à l'argent dépensé par les ménages. Il est estimé pour les 39 produits de l'enquête, pour chaque secteur géographique.

- Le montant des dépenses des ménages par an est de 9 995 € TTC pour un marché potentiel de 75 549 658 € TTC.

➔ Principales destinations des dépenses commercialisables des ménages de la zone par communes

- Tous secteurs d'activités confondus, le pôle d'Alès est la principale destination des dépenses commercialisables (42,5 % des DC).
- Dans le secteur alimentaire, les 3 principales destinations des DC par commune sont Alès (30,7%), La Grand'Combe (29,4 %), Les Salles du Gardon (16,8 %).
- Sur le secteur de l'équipement de la personne, la vente à distance apparaît comme seconde destination principale des ménages à hauteur de 15,8 % devant La Grand-Combe avec 10,3 %.
- L'hygiène-santé-beauté est le second secteur d'activité important, avec 26,8 % des DC réalisées à



la Grand'Combe (ceci est surtout dû à l'achat de produits pharmaceutiques et parapharmaceutiques).

➔ Chiffre d'affaires réalisé sur la zone d'étude

Mémo : Ce sont les origines des DC qui sont consommées sur la zone d'étude, il s'agit d'une estimation du chiffre d'affaires, réalisée auprès des seuls particuliers des habitants du Gard, à l'exclusion des professionnels, des résidences secondaires et des flux touristiques.

- Globalement le chiffre d'affaires total réalisé sur la zone d'étude est de 35 121 519 € TTC (dont 19 536 741 € TTC réalisé sur la commune de la Grand'Combe pour lequel 4 120 233 € proviennent du commerce non sédentaire).
- Le secteur de la Grand'Combe capte 58,5 % du CA total, alors que le secteur des Salles du Gardon est attractif à hauteur de 30 % du CA total.
- Les habitants de la zone d'étude privilégient donc leurs dépenses sur la commune de la Grand'Combe, à 46 % dans les commerces traditionnels, 35 % dans les grandes surfaces, et 18 % dans les commerces non sédentaires.
- État des commerces non sédentaires : la répartition du CA par forme de vente indique que les commerces non sédentaires prennent 56 % de parts de marchés pour le secteur de l'équipement de la personne (1^{re} position) et 25 % dans le domaine alimentaire (3^e position) ; le marché reste attractif.

NB : dans le domaine de la culture et des loisirs, Saint-Génies-de-Magloires et de Saint-Martin-de-Valgalgues apportent respectivement une attraction non négligeable de 9,5 % et 6,5 %.

Remarque : la zone d'étude bordant la Lozère, le CA indiqué est par conséquent sous estimé car il ne prend pas en compte l'attraction* des ménages des communes limitrophes à ce département venant consommer sur la zone.

**l'attraction représente les dépenses qui contribuent au CA des magasins d'un secteur géographique et qui ne sont pas effectuées par les ménages de la zone d'étude.*

→ Evasion commerciale sur la zone d'étude

Mémo : l'évasion commerciale, c'est la part des dépenses des habitants de la zone d'étude qui réalisent leurs achats hors de la zone d'étude.

– Le taux d'évasion est de 42 % pour les produits alimentaires. Il s'agit d'un taux élevé, car l'alimen-

taire est la première dépense des ménages (51% du budget des ménages) et par conséquent la vitrine pour le commerce local. Principale destination de cette évasion : Alès.

- Sur les autres secteurs d'activité, on constate 54 % d'évasion pour le secteur hygiène-santé-beauté et 70 à 90 % d'évasion pour le non alimentaire.
- L'évasion sur Alès tous produits confondus est de 42,5 %.

NDLR : cet article a été rédigé en février 2006, à partir du travail de synthèse réalisé en janvier par le Pôle Commerce de la CCI Alès-Cévennes. Tous les résultats de l'enquête effectuée par l'Observatoire du Commerce en 2005 à la Grand'Combe seront bientôt disponibles sur www.ales.cci.fr

Développement du territoire Le schéma s'esquisse...

Bonne nouvelle : les travaux du Schéma de Développement Commercial (SDC) avancent rapidement. L'extraction des données informatiques fournies par le Cabinet AID Observatoire vient d'être finalisée, ce qui permet d'avoir un constat très précis des modes et flux de consommation des ménages sur notre territoire.

1^{re} étape Analyse des modes et des flux de consommation

Via l'étude menée par le Cabinet AID Observatoire, quarante produits de consommation courante ont été passés à la loupe. Pour chacun d'eux, nous connaissons précisément les :

- dépenses commercialisables (budget des ménages) ;
- chiffres d'affaires de la zone d'enquête ;
- répartitions du chiffre d'affaires par forme de vente ;
- attractions commerciales ;
- évasions commerciales ;
- destinations des évasions commerciales.

2^e étape Définition des axes d'orientation

Maintenant que les modes et les flux de consommation des ménages sur le territoire sont chiffrés et analysés, il reste à convertir ces constats en de

véritables axes d'orientation pour l'avenir du commerce sur l'arrondissement. Des groupes de travail réunissant les élus de la CCI et les représentants des associations de Commerçants viennent d'être constitués par pôle commercial pour définir des pistes de développement. Ces travaux seront présentés avant l'été aux élus politiques.

3^e étape Rédaction d'un document prospectif

Dans le courant du 2^e semestre 2006, les pistes validées permettront de présenter à l'Observatoire Départemental de l'Équipement Commercial (ODEC), un document prospectif de développement commercial.

NB : en complément de cette étude, des zooms ont été également réalisés par tous les pôles commerciaux du territoire.

Contact CCI Pôle Commerce, Tourisme et Services aux particuliers. – 04 66 78 49 49

SECURITE DES COMMERCES

Avec les pouvoirs publics, la CCI lance un plan d'aide aux commerçants agressés

Depuis le mois de décembre, de nombreuses structures commerciales ont subi des actes de malveillance (braquages, incendies volontaires, effractions...). Ces incidents devenant de plus en plus fréquents, la CCI a décidé d'intervenir en faveur des ressortissants agressés, en instaurant un dispositif d'accompagnement incluant l'aide aux démarches administratives, l'évaluation de la perte d'exploitation et du CA et la possibilité de mettre en place un échéancier des paiements vis-à-vis des organismes du type URSSAF. Ce dispositif comprend aussi la mise en relation avec une association d'aide aux victimes. Installée à Nîmes, cette association gère la prise en charge des victimes et le montage juridique des dossiers. Pour compléter ces mesures, la CCI rédige actuellement, en étroite collaboration avec les services de Police et de Gendarmerie, un guide de la prévention, de la sûreté et de la sécurité à l'attention des 2 500 commerçants ressortissants de l'arrondissement.

Contact : Pôle Commerce, Tourisme et Services aux particuliers.
04 66 78 49 49
commerce.services@ales.cci.fr

**SERVICES A LA
PERSONNE**

Chiffres clés



- n En 1996, on comptait **6 millions** de ménages demandeurs. En 2006, le nombre est de ... **millions** !
 - n Fragilisés par l'âge ou un handicap, **10 %** de la population recourt à une aide régulière.
 - n **7,5 millions** de personnes âgées vivent seules.
 - n 12 millions de personnes ont plus de 60 ans.
 - n **81 % des femmes** ont une activité professionnelle.
 - n Seulement **9 % des enfants** trouvent une place dans une crèche ; 30.000 sont gardés à domicile ; 457 000 enfants accueillis par des assistances maternelles.
 - n **1/3 des foyers** sont divorcés.
 - n **1 enfant sur 5** vit dans une famille monoparentale.
- Source : Cabinet IDECO

Loi Borloo

Les services à la personne, nouveaux moteurs d'emplois ?

Créer 800.000 nouveaux emplois tertiaires d'ici 5 ans, tel est l'objectif de la réglementation Borloo sur les services à la personne.

Mission impossible ? En attendant l'heure du bilan, voici ce qu'il faut savoir de l'état du marché et des principales mesures mises en application cette année...



1. Situation actuelle, état du marché

Trois familles de services

Effectuées à domicile, sur les lieux de travail ou dans les espaces publics, les activités dites de « services à la personne » regroupent trois formes de prestations :

- les services à la famille (garde d'enfants ou soutien scolaire par exemple) ;
- les services relatifs à la santé (soins à domicile, soutien psychologique...);
- les services de la vie quotidienne (livraison de repas, entretien dépannage...).

Deux segments distincts

Contrairement aux services relevant de l'assistance (aux personnes âgées, dépendantes ou handicapées), les services relevant d'un souhait de déléguer

des activités (alors que la personne pourrait les réaliser elle-même) ne sont pas pris en charge par les organismes sociaux. Certaines de ces prestations entrent néanmoins dans des dispositifs d'aide, par le biais de déduction fiscale, d'une TVA à 5,5% et de diverses possibilités de paiement dont le Titre Emploi Service, le Chèque Emploi Service, et depuis janvier 2006, le Chèque Emploi Service Universel (CESU).

Un marché encore sous-exploité

Peu structuré jusqu'ici mais comptabilisant déjà 1,3 millions d'employés, 6.000 associations et 500 entreprises, le marché des services à la personne devrait connaître une très forte expansion dans les prochaines années. Selon le ministère de l'emploi et de la

cohésion sociale, les besoins sont estimés à 800.000 emplois supplémentaires d'ici 2011. Il faut dire que dans ce domaine, notre pays est légèrement à la traîne : aux USA par exemple, 31 % de la population active ont accès à des services de « conciergerie » (offre incluant des prestations du type entretien, pressing, réservations et messagerie), contre 0,75% en France !

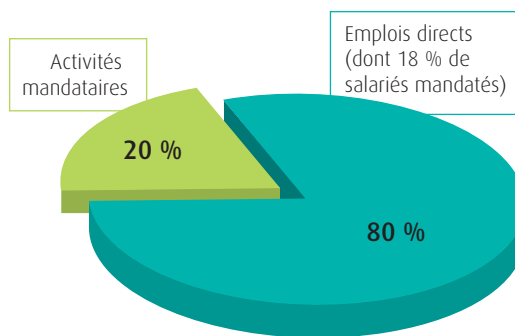
Pour employer du personnel, trois solutions sont possibles :

- 1) l'emploi direct ;
- 2) une prestation par une entreprise (activité prestataire) ;
- 3) le recours à des organismes agréés qui fournissent une aide au recrutement et à la gestion des salariés (activité mandataire).

NB : le recours à des organismes agréés de services à la personne répond notamment à un besoin de garantie des particuliers employeurs et contribue à structurer l'offre.

De plus en plus d'activités prestataires

Gérées par des organismes agréés, les activités mandataires ont toujours été très appréciées des particuliers, mais elles ne représentent que 20% des prestations actuelles et moins d'un quart des d'emplois directs.



En revanche, les activités prestataires progressent en volume de 16% par an. Et depuis que la loi a ouvert le secteur des emplois familiaux aux entreprises privées en 1996, leur part de marché est encore marginale, mais elle connaît une très forte croissance : +47% (multiplié par 4 entre 1998 et 2003). Sur ce créneau, le soutien scolaire représente un quart de l'activité.

Activités mandataires (en %)	1998	2003
Ménage	25,50	28,00
Garde d'enfants	09,30	08,00
Assistance aux personnes âgées	64,50	62,00
Autres	00,70	03,00

Activités prestataires (en %)	1998	2003
Ménage	25,50	28,00
Garde d'enfants	09,30	08,00
Assistance aux personnes âgées	64,50	62,00
Soutien scolaire	01,40	01,00
Autres	00,70	03,00

De fortes variations régionales

Très développé dans le Nord, le Var et les Bouches-du-Rhône (2 400 000 à 11 100 000 heures travaillées, gérées par des organismes agréés), le recours aux services à la personne reste faible en Languedoc-Roussillon (200 000 à 1 500 000 heures travaillées). Cet écart a cependant de grandes chances de se réduire, compte tenu de l'explosion démographique vécu par notre région. D'ailleurs, des études ont déjà démontré que dans le sud-est, de 1999 à 2004, le nombre de particuliers employeurs a augmenté plus vite que la moyenne nationale.



Profils des particuliers employeurs

Toutes catégories de services confondus, 52 % des particuliers employeurs ont déjà eu droit à des allègements de cotisations sociales. Le tiers d'entre eux bénéficie d'exonérations liées à l'âge (+70 ans) et ceux qui perçoivent l'APA (Allocation Personnalisée d'Autonomie) sont de plus en plus nombreux (891 000 au 30/06/2005, soit +12,5 % entre 2003 et 2004). La plus forte progression concerne cependant la garde d'enfants (CES PAJE/GED et DNS) : +22,5 %. Ceci expliquant cela, l'utilisation du Chèque Emploi Service est de plus en plus fréquente (+10 % entre 2004/2005). Enfin, en ce qui concerne les services à domicile relevant d'un souhait de déléguer des activités, le nombre de particuliers employeurs non exonérés progresse plus rapidement que les autres (+6 % contre +4 %). Et dans ce domaine, les services les plus répandus sont le ménage, le jardinage et les cours à domicile.

SERVICES A LA PERSONNE

21 activités sont concernées par le plan Borlo

- ▣ Entretien/maison et travaux ménagers ;
- ▣ Petits travaux de jardinage (1500 €/an) ;
- ▣ Prestations de petit bricolage ;
- ▣ Garde d'enfant à domicile ;
- ▣ Soutien scolaire et cours à domicile ;
- ▣ Préparation de repas à domicile ;
- ▣ Livraison de repas à domicile* ;
- ▣ Collecte & livraison linge à domicile* ;
- ▣ Assistance aux personnes âgées* ;
- ▣ Assistance aux handicapés* ;
- ▣ Garde-malade (hors soins)* ;
- ▣ Aide à la mobilité et transports de personnes ayant des difficultés de déplacement* ;
- ▣ Prestation de conduite de personnes dépendantes, pour les démarches administratives* ;
- ▣ Accompagnement des personnes âgées ou handicapées en dehors de leur domicile (promenades...)* ;
- ▣ Livraison de courses à domicile* ;
- ▣ Assistance informatique (1000 €/an)* ;
- ▣ Soins et promenades d'animaux domestiques, pour les personnes dépendantes ;
- ▣ Soins d'esthétique à domicile, pour les personnes dépendantes ;
- ▣ Gardiennage et surveillance temporaire, à domicile (résidence principale ou secondaire) ;

* à condition que cette prestation soit comprises dans une offre de services incluant un ensemble d'activités à domicile.

Source : URSSAF

Particuliers employeurs utilisant le Contrat Emploi Solidarité (CES) ou la PAJE-GED (garde d'enfants à domicile)	Âge moyen	Structure des effectifs (en %)	Montant trimestriel net et versé (en e)	Nombre d'heures déclarées (par sem.)
Sans exonération rural	49	29	359	3,7
Sans exonération urbain	49	29	456	4,3
Exonérés de + de 70 ans	80	34	437	4,3
Bénéficiaires de l'APA	82	7	1136	12,8
Bénéficiaires de la PAJE/GED	34	1	1661	21,4
Toutes catégories	62	100	478	4,9

Deux critères déterminent l'importance du recours aux emplois à domicile : l'âge (la garde d'enfant ou l'aide de personnes âgées nécessitent un volume d'heures conséquent) et le lieu de résidence (les ruraux consomment moins d'heures de service que les urbains).

Pour que l'offre réponde mieux à la demande, de nouveaux réseaux s'organisent

En complément des structures existantes (Maisons & services, Union Nationale de l'Aide...), de nombreux projets d'enseignes se concrétisent pour apporter une



offre mieux structurée, permettant une meilleure facilité d'accès à l'information, une garantie de qualité de service et la simplification des procédures.

Majoritairement mutualistes ou bancaires, ces structures assureront la distribution des services, clé du développement de ce marché de proximité : FEPEM, Familles rurales (associées à Groupama et MSA), FNAID & Familles de France, Groupe Caisse d'Épargne (associée à la MAIF et la MACIF), La Poste, MAAF (associée à MMA et Azur GMF), Groupe Crédit Agricole, CNP, AXA-DEXIA, Accor Services.

Parmi ces sociétés, certaines auront un double rôle d'enseigne et d'émetteur du Chèque Emploi Service Universel (CESU). Les candidats à l'émission de CESU sont Accor Services, AXA-DEXIA, Caisse d'Épargne, Crédit Agricole, Crédit Lyonnais, Groupe Chèque Déjeuner, La Poste, Natexis Banque Populaire et Sodexo.

NB : de grands distributeurs sont également en train de s'engager dans cette dynamique, comme la FNAC ou DARTY qui ont décidé de créer des filiales dédiées aux services à la personne. Les entreprises de la propreté et les agences de travail temporaire suivent la même démarche.

Opportunités pour les entreprises locales

Viellissement de la population, augmentation de l'espérance de vie, atomisation des familles, parité des emplois, flexibilité du temps de travail, souhait d'une meilleure qualité de vie : l'évolution des modes de vie, associée à la refonte du cadre réglementaire et la faible structuration de l'offre en service à domicile, font apparaître de nouvelles opportunités pour les entreprises locales. Trois options se présentent à elles : le déploiement d'activité existantes, la diversification de l'activité et/ou la création d'une activité inexistante sur le marché.

NB : toutes les entreprises exerçant une activité de service à la personne devront obtenir un agrément (certification) pour bénéficier des dispositions du plan Borloo (exonération de cotisation patronale, etc.).

2. Plan Borloo : présentation des principales mesures

L'objectif du plan Borloo visant une homogénéisation de l'offre de service au niveau national, les structures qualifiées d'organisées (type association loi 1901) ainsi que les franchises de services et les prestataires de services seront les plus à même à s'inscrire dans ce nouveau dispositif.

Quatre incitations clés

Le plan de développement des services à la personne présenté par Jean-Louis Borloo, Ministre de

la Cohésion Sociale, prévoit en premier lieu quatre nouvelles mesures favorable à l'emploi et à l'amélioration des qualités de vie :

- suppression de toute cotisation patronale pour les prestataires agréés ;
- revalorisation de 24 % sur 3 ans des grilles moyennes de rémunération pour l'ensemble de la branche professionnelle de l'aide à domicile ;
- simplification des procédures d'agrément des structures de services ;

– incitation à la négociation des partenaires sociaux, notamment sur l'institution d'un fonds de remboursements des frais de transport des salariés, le développement du cumul emploi-retraite, l'unification du champ conventionnel...

Création d'une agence nationale des services à la personne (ANSP)

Dotée d'un budget de 117,4 M € sur 4 ans, l'ANSP sera chargée de promouvoir le développement et la qualité des services à la personne. Toutes les offres des enseignes nationales seront regroupées et diffusées par ses soins, sous une même bannière. L'ANSP incitera également chaque opérateurs à solliciter une certification de qualité (Qualicert) par un organisme indépendant agréé.

Création du Chèque Emploi Service Universel (CESU)



Depuis le 1^{er} janvier 2006, le CESU remplace les Chèques Emploi Services (CES) et le titre Emploi Services.

Accessible par tous, ce nouveau chèque permet de rémunérer tous les services à la personne relevant de l'agrément, que le salarié soit employé directement ou par le biais d'un prestataire ou d'un mandataire. Chaque carnet CESU comporte 20 chèques et 20 volets sociaux destinés à payer les cotisations sociales de l'employeur. L'achat de CESU peut se faire directement auprès d'un établissement bancaire ayant passé une convention avec l'État (CESU bancaire), ou indirectement, via l'entreprise, les conseils généraux, les organismes de protection sociale ou les mutuelles (Titre CESU) — une partie du coût est alors pris en charge par ses structures, comme c'est déjà le cas pour les chèques-déjeuners par exemple). Consultez le site de l'URSSAF pour en savoir plus.

Crédits d'impôt pour les PME

Lorsque des CESU sont délivrés par une entreprise, sa contribution financière à l'achat de ces chèques lui ouvre droit à un crédit d'impôt supplémentaire de 25% qui s'ajoute aux déductions fiscales existantes. Ce crédit d'impôt sur les bénéfices (d'un maximum de 500.000 € par exercice) prend en compte

les dépenses effectuées par l'entreprise, soit pour offrir à ses salariés des services sur le lieu de travail (crèche d'entreprise, services de conciergerie d'entreprise...), soit pour financer tout ou partie de la valeur de titres CESU attribués aux salariés (dans ce cas, les aides versées par l'employeur pour le financement des services à la personne ne sont pas soumises aux cotisations sociales, dans la limite annuelle de 1830 € par bénéficiaire).

Exemple pour une souscription de 100 €

(par une entreprise soumise à l'impôt sur les sociétés) :

- 1) la dépense étant déductible, l'économie d'impôt est de 33 € (taux 33,33%),
- 2) l'entreprise bénéficie également d'un crédit d'impôt de 25% des sommes versées, soit 25 €.

Coût net pour l'entreprise :
seulement 42 € pour 100 € versés.

Allègement de cotisations pour les particuliers employeurs

Avec le CESU, les particuliers employeurs sont incités à cotiser sur la base réel du salaire versé (et non « au forfait », une formule qui désavantage le salarié, notamment pour sa retraite). En contrepartie, les particuliers employeurs peuvent désormais bénéficier d'un allègement de cotisations patronales, à hauteur de 15 points.

Avantages pour les salariés

Pour le salarié bénéficiaire, les sommes correspondant à la participation de l'employeur (ou du comité d'entreprise) à la valeur totale des titres CESU qui lui ont été attribués ne sont pas soumises à l'impôt sur le revenu, dans la limite annuelle de 1830 €.

Pour en savoir plus

Consultez les sites officiels :

- www.cohesionsociale.gouv.fr
- www.urssaf.fr
- www.cesu.urssaf.fr
- www.servicealapersonne.gouv.fr

Ont participé à la rédaction de cet article : 1• Claude Hugonnet, Cabinet IDECO. 2• Bruno Arbouet, Directeur de l'ANSP.